

### A retenir

#### OÏDIUM

Période de sensibilité maximale. Les premiers symptômes ont été observés au vignoble.

#### BLACK - ROT

Maintenez votre surveillance. Observez vos parcelles pour détecter l'apparition d'éventuels symptômes.







#### MILDIU

Pression en hausse. Les premiers symptômes ont été détectés sur les témoins non traités.

**RÉGLEMENTATION** : Flavescence dorée de la vigne 2010 – RAPPEL (voir en annexe)

### MÉTÉO

Prévisions du 22 au 27 juin 2010 (Source : Météo France)

	Mar 22	Mer 23	Jeu 24	Ven 25	Sam 26	Dim 27
Températures	8 22	10 25	11 26	15 27	17 28	18 29
Tendances						

### STADES PHENOLOGIQUES

	Gamay	Fer	Cab. franc	Chenin	Cab. sauv
Estaing - Entraygues - Marcillac	27	25	25	23	21
Millau	21 - 23	21 - 23	21 - 23	21 - 23	-

Rappel des stades :

21 : 25 % floraison, chute des premiers capuchons floraux

23 : Pleine floraison, 50 % des capuchons floraux sont tombés

25 : 80 % floraison

27 : Nouaison

29 : Baies de la taille d'un plomb

# MILDIOU

## • Situation au vignoble

Sur les parcelles témoins non traitées de la zone Marcillac, les sorties de taches se généralisent. Ailleurs, le vignoble reste globalement sain.

## • Données de la modélisation (Postes des Marcillac, Bruéjous, Valady)

Les cumuls de pluies de la semaine dernière vont de 25 et 29 mm pour les secteurs de Valady et Bruéjous, jusqu'à 49 mm pour le secteur de Marcillac.

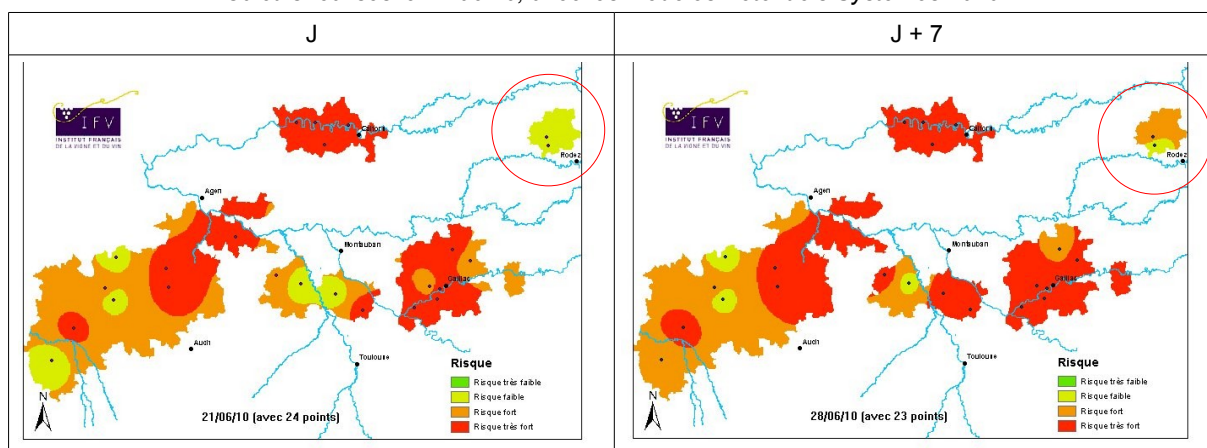
Pour la semaine écoulée, la pression était en hausse et le risque élevé. Les pluies de la semaine dernière ont engendré des contaminations de masse importantes en tous secteurs.

Pour cette semaine encore, la pression est en hausse. Le niveau de risque est élevé et toute nouvelle pluie, de 5 mm ou plus, devrait être contaminante.

**Évaluation du risque** : Le temps de la semaine s'annonce relativement clément, mais des dégradations orageuses sont prévues pour la fin du week-end. Compte tenu du niveau de risque important modélisé, soyez très vigilants à l'approche de ce nouvel épisode pluvieux.

### *Cartographie – Risque potentiel Mildiou – Zone Midi-Pyrénées (J / J+7)*

*Calculs réalisés le 21/06/10, avec les modèles Potentiels Systèmes 2010*



*Hypothèse correspondant à une semaine sèche suivie d'un épisode pluvieux de 5 mm le lundi 28 juin.*

# OÏDIUM

## • Situation au vignoble

Dans la Vallée du Lot et la zone Marcillac, les sorties de symptômes sur feuilles se généralisent en toutes situations (témoins non traités et parcelles traitées). A ce jour, aucun symptôme n'a été détecté sur grappe.

**Évaluation du risque** : C'est pendant la période qui va de la floraison à la fermeture de la grappe que la maladie peut exprimer son caractère épidémique. La conjugaison de la forte sensibilité de la grappe à cette période et de la virulence du champignon, font des stades pré-fermeture un phase de haut risque.

**Prophylaxie** : Le développement du champignon, notamment la sporulation, est perturbé par la lumière. En assurant l'aération et l'insolation des grappes, l'effeuillage peut permettre de limiter la progression de l'oïdium.



**Reconnaissance des symptômes** : En cette période d'expression de divers symptômes foliaires, il est primordial d'affiner votre diagnostic en identifiant au mieux l'origine des taches observées. Une tache récente et non sporulante de mildiou peut être confondue avec un symptôme d'oïdium.

En cas de doutes, un test de sporulation permet de confirmer l'origine de la tache. Pour cela, mettez la feuille « tachée » dans un sac plastique avec un coton imbibé d'eau. Après quelques heures (Ex : une nuit à 20 °C), l'apparition d'un feutrage blanc à la face inférieure de la feuille confirme qu'il s'agit d'un symptôme de mildiou. Alors qu'un aspect poussiéreux gris et peu net désigne l'oïdium. A la différence du mildiou, le feutrage de l'oïdium peut aussi apparaître à la face supérieure de la feuille.

## BLACK ROT

### • Éléments de biologie

La dissémination de la maladie se fait de proche en proche. Ce sont les pycnides (petites pustules noires présentes sur les taches foliaires) qui assurent les contaminations secondaires sur feuilles et sur grappes : les spores sont dispersées par la pluie sur tous les organes placés autour de l'éclaboussure (coup de fusil). Les attaques sur grappe se manifestent d'abord par une tache brune circulaire sur la baie. Cette tache finit par envahir la totalité du grain qui prend alors une teinte brun clair. La baie finit par flétrir et se dessécher. La gravité de l'attaque peut aller de quelques grains atteints à des grappes entièrement desséchées.

### • Situation au vignoble

Sur plusieurs parcelles du réseau, des taches récentes ont été observées, sur des feuilles de la base des ceps. Des foyers se développent, même en situation peu sensibles.

**Évaluation du risque** : Comme pour l'oïdium, la sensibilité de la grappe au black-rot est maximale entre la nouaison et le stade fermeture. La gestion de ces maladies est préférentiellement couplée. Observez vos parcelles pour détecter l'apparition d'éventuels symptômes.

## BOTRYTIS

### • Situation au vignoble

Les conditions pluvieuses de la semaine dernière ont favorisé l'apparition de quelques taches éparses de botrytis sur feuilles.

#### **Évaluation du risque** :

Dans les situations à risque nécessitant une surveillance accrue (cépages, historique parcellaire), la première phase de sensibilité se situe entre le stade floraison et le stade fermeture de la grappe. Une deuxième phase de sensibilité est identifiée au début de la véraison.

Dans le cas des situations moins sensibles, la phase de sensibilité principale se situe avant fermeture de la grappe.

**Mesures prophylactiques** : La prophylaxie peut s'appliquer quelque soit le risque botrytis de vos parcelles. Les mesures visent à limiter la vigueur de la vigne, à favoriser l'aération des grappes (ébourgeonnage, effeuillage, éclaircissage) et à limiter le risque de blessures sur baies en limitant l'incidence des autres parasites (oïdium et tordeuses notamment).

### REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Syndicat de l'AOC Marcillac et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



## Message réglementaire Flavescence dorée 2010 - RAPPEL

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national**.

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent des listes de communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements. Cette liste sera mise en ligne dans les prochains jours sur le site internet de la DRAAF : [www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr](http://www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr)

***Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.***

Dans la région, les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 7 mai. En conséquence, les dates de traitement sont les suivantes :

### **Dates des traitements en viticulture conventionnelle :**

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 7 au 20 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 21 au 28 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

### **Dates des traitements dans le cas de l'utilisation d'insecticide biologique (PYREVERT) :**

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 31 mai au 06 juin	du 31 mai au 13 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 14 au 20 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 14 au 20 juin	-

